

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

CNG  
Centre national de gestion

**Délibération n° 2017-12 du 28 novembre 2017  
relative au tableau des emplois du CNG pour l'année 2018**

NOR : SSAN1731047X

Le conseil d'administration du Centre national de gestion,  
Vu le décret n° 2007-704 du 4 mai 2007 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement du Centre national de gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de direction de la fonction publique hospitalière, notamment ses articles 8 (3°), 13, 15 et 21 ;  
Vu l'avis du comité technique d'établissement en date du 14 novembre 2017 ;  
Vu le rapport présenté par la directrice générale du CNG,  
Après en avoir délibéré,

Décide :

**Article 1<sup>er</sup>**

Le tableau des emplois autorisés pour le CNG, au titre de l'année 2018, est fixé à 114 équivalents temps plein travaillés (ETPT).

**Article 2**

La directrice générale du CNG est chargée de l'exécution de la présente délibération, qui sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité, à l'issue du délai d'un mois prévu au troisième alinéa de l'article 13 du décret du 4 mai 2007 susvisé.

Délibéré le 28 novembre 2017.

Pour extrait certifié conforme,  
Pour le président du conseil d'administration :  
*La vice-présidente,*  
M.-S. DESAULLE